



FORMATION RÉMUNÉRÉE
DU CAP AU BTS

Formation aux particuliers
Période de
professionnalisation, contrat
de professionnalisation et Droit
individuel à la formation



33, Bd. du Capitaine Gèze
13333 MARSEILLE Cedex 14

Tél. 04 91 21 57 00
Fax 04 91 21 57 01



Accès transport en commun

Métro ligne n° 2
Sortie station "Bougainville"

Bus ligne n° 30
Arrêt "Aygaldes Corot"



Ces formations bénéficient du
soutien du Conseil Régional
Provence Alpes Côte d'Azur

Tourisme et art de vivre

Cuisine, Restaurant et Service en café brasserie



Uniquement en contrat
de professionnalisation

CQP Serveur en restauration Option Sommellerie

Certificat de Qualification Professionnelle

DÉFINITION

Le CQP Serveur restauration est délivré par le Comité national de partenariat d'entreprise dans l'industrie de l'hôtellerie (CNPE/IH). Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Il se prépare sur 8 mois de formation, sous statut salarié (contrat de professionnalisation), en alternance entre l'entreprise et le centre de formation.

Le titulaire du CQP Serveur effectue le service des plats (mise en place, accueil des clients, prise de commandes, ...) au sein d'un établissement de restauration selon les règles d'hygiène et de sécurité alimentaires, approvisionne la cave (réceptionne les livraisons, réalise l'inventaire, gère les stocks, ...), commercialise les produits des cartes et conseille le client. Le plus souvent, il assure seul la responsabilité de son rang.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le titulaire du CQP Serveur est appelé à exercer une activité dans le secteur de la restauration commerciale et dans les entreprises connexes offrant un service à table, au bar et au buffet à une clientèle française et étrangère.

Selon la taille, le type et la catégorie de l'établissement où il exerce son activité, le titulaire du CQP Serveur pourra accéder progressivement à des postes de responsabilité.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Formation en alternance avec une entreprise d'accueil agréée et un centre de formation,
- Calendrier de présence au centre de formation et plan de formation remis à chaque jeune en formation et employeur.

SERVICES DU CENTRE DE FORMATION

- Le service entreprise peut aider les employeurs dans leurs démarches administratives pour l'obtention ou les modifications d'agrément ainsi que les mettre en contact avec des candidats,
- Suivi de la formation de l'apprenant par des visites en entreprise des responsables de section,
- Suivi de la formation sur le site Internet du centre de formation.

ADMISSION

- Être âgé(e) d'au moins 16 ans,
- Déposer au Centre de formation un contrat de professionnalisation signé avec une entreprise d'accueil,
- Participer à un entretien avec un professionnel du centre de formation courant Juin-Juillet,
- Fournir une photo d'identité, une lettre manuscrite de motivation et un curriculum vitae dactylographié.

Recrutement

recrutement@corot-formations.com

Site Internet

www.cfa-corot.com